

505 LN 164 / 1

4550

(1938-1939)

A

Politique sociale de la S.N.C.F.

Lettre S.N.C.F. au M.T.P.	(s) C.D.	2. 8.38	40	VIII
		2. 2.39		
		9. 2.39		
Réponse du M.T.P.	(s) C.D.	14. 2.39	54	VI
	(s) C.A.	15. 2.39	58	VI
	(s) C.D.	16. 5.39	40	VIII
	(s) C.A.	29.11.39	24	V

29 novembre 1939

4550

29 novembre 1939

QU. V - Service social

(s) p. 24

M. GRUNEBAUM-BALLIN

La seule remarque que la Sous-Commission a été amenée à faire porte sur l'augmentation des crédits afférents aux honoraires médicaux et aux Services Sociaux ; mais les explications qui lui ont été fournies sur ces deux points lui ont donné tous apaisements.

.....

En ce qui concerne les services sociaux, l'augmentation a paru également tout à fait justifiée à la Sous-Commission et répond aux vœux que le Conseil avait formulés précédemment ; en effet, il y a plusieurs années, le nombre des assistantes sociales ne s'élevait qu'à 98, ce chiffre était nettement insuffisant et il a été progressivement augmenté. Ce nombre est maintenant de 120, ce qui explique l'augmentation de crédits, dont semble-t-il, on ne peut que se louer, puisqu'elle est la preuve du développement donné par la S.N.C.F. à ses services sociaux.

.....

M. LE PRESIDENT tient également à rendre hommage au dévouement dont font preuve les assistantes sociales et dont il a pu se rendre compte au cours de plusieurs voyages qu'il vient d'effectuer. Il est même persuadé que leur nombre est encore insuffisant, malgré l'augmentation de leur effectif et il demande à M. le Directeur Général s'il ne conviendrait pas de recruter, pour certaines régions, des assistantes sociales auxiliaires. C'est un service qui donne entière satisfaction et qui rend à la S.N.C.F. les plus signalés services.

16 mai 1939

4550

16 mai 1939

Question VIII

Politique sociale de la S.N.

(s) 40

M. ARON

Je suis convaincu qu'un jour ou l'autre, il faudra bien se poser ce problème, qui est celui de l'adaptation de l'ensemble de la Société Nationale aux lois sociales. Nous avons actuellement des quantités de chevauchements et je suis convaincu pour ma part que ces chevauchements ne sont pas heureux et qu'il donnent lieu à une progression rapide des dépenses sociales.

M. le Président

Si excellente que soit l'oeuvre sociale réalisé dans notre législation, elle ne peut être mise en oeuvre de manière utile que si vous la rendez accessible à ses bénéficiaires. C'est le rôle, et le rôle indispensable, des assistantes sociales qui font les démarches utiles, que les intéressés sont, dans la plupart des cas, bien incapables de faire.

Il n'y a là aucune contradiction avec la législation sociale, mais un complément tout naturel de cette législation.

D'ailleurs, il faut croire que ce complément humain, apporté à nos lois sociales, est nécessaire, puisque le Ministère de la Santé Publique lui-même a jugé bon de créer, indépendamment des diplômes hospitaliers, un diplôme sanctionnant le rôle de l'assistante sociale, et qu'il ne cesse d'encourager cette institution.

M. ARON.— Je devais précisément me renseigner ce matin à ce sujet auprès du Directeur de l'Hygiène et de l'Assistance Publique, que je ne pourrai voir que demain.

M. Aron... les assistantes sociales de Marseille
nous ont dit que leur rôle ne se bornait pas à assurer le service des soins aux familles, mais qu'elles avaient aussi à donner leurs conseils sur beaucoup d'autres matières. J'estime que ce dernier rôle appartient, non aux assistantes sociales, mais aux Chefs de Service, qui doivent être, en quelque sorte, les tuteurs et les conseillers de leurs subordonnés.

M. LE PRÉSIDENT. - Il est souvent difficile de mêler à l'autorité du chef qui commande la bienveillance du conseiller qui guide et qui est un confident.

M. ARON. - Vous êtes un exemple du contraire .

M. LE BESNERAIS. - Vous avez raison d'invoquer l'autorité des Chefs de services ; mais il est bon qu'ils soient secondés dans cette tâche. Souvent, en effet, nos Chefs de service sont choisis beaucoup plus en raison de leurs qualités techniques que compte tenu de ces dons de tact et d'habileté que l'on attend toujours, au contraire, de l'assistante sociale et ce n'est pas pour rien que cette mission délicate a été confiée de préférence à des femmes.

M. GRIMPRET - Après cet échange de vues, j'estime que nous ne saurions donner un avis aujourd'hui et qu'un complément d'informations est nécessaire. Mais je partage, en principe, l'avis de M. ARON sur les inconvénients et les dangers des chevauchements et des doubles emplois. Nous en verrons un exemple flagrant en matière d'allocations familiales. Il ne fait pas de doute qu'en cette matière, que nous examinerons à notre prochaine séance, nous avons été amenés en quelque sorte à payer deux fois. Nos collègues, M.M. GRUNEBaum-BALLIN et BOURGIER avaient raison, quand ils se demandaient, à une séance du Conseil, si, dans ces conditions, les dispositions du décret-loi ne devaient pas entraîner une révision de la formule des chemins de fer en matière d'allocations familiales.

15 février 1939

4550

G.A. 15 février 1939

Question VI -

Programme social

p. 58

M. LE PRESIDENT rappelle que les premières propositions distribuées faisaient état d'un crédit de 120 M. pour les dépenses sociales. Le Ministre est très favorable à ces dépenses. Mais elles ne sont ni rentables immédiatement ni productrices d'économies, et, pour cette raison, ne peuvent trouver place dans le programme quadriennal. Aucun crédit ne figure donc à ce titre dans le projet aujourd'hui soumis. Mais les crédits nécessaires seront inscrits dans les programmes normaux des années qui viennent.

14 février 1939

4550

QUESTION VI

.....
Programme social

(S) p.54

M. LE PRESIDENT - Je voudrais dire quelques mots au sujet du programme social. En premier lieu, j'ai reçu du Ministre des Travaux Publics la lettre que voici :

"Je vous accuse réception du programme social que vous avez bien voulu me communiquer par lettre du 2 février.

"Je ne saurais qu'approuver l'esprit dans lequel ce programme a été conçu, étant bien entendu qu'il y a un ordre d'urgence à établir et à observer dans la réalisation des aménagements prévus. L'Etat de certains dépôts - tel celui de la Chapelle que nous avons visité l'un et l'autre - nécessite une réfection non différée.

"J'attacherais du prix à connaître la mise en oeuvre des travaux les plus urgents.

"J'aviserais pour éviter toutes difficultés au regard du Décret du 12 novembre."

J'ajouterai que je suis d'accord avec la sous-commission pour penser que le programme social de 125 M. a été, à juste titre, retiré du programme quadriennal. Ces dépenses figureront, par tranches successives, dans les programmes normaux d'établissement des prochains exercices. Cela sera dit, du reste, dans la lettre au Ministre.

M. René MAYER - La Sous-Commission a admis la décomposition suivante pour les dépenses du programme social : 30 M. pour chacun des exercices 1940, 1941 et 1942, et 35 M. pour l'exercice 1943.

M. LE PRESIDENT - Les dépenses sociales inscrites dans le programme de premier établissement de 1939, font-elles partie de ce programme ?

M. LE BESNERAIS - Non, elles viennent en complément du programme de 125M. qui figurait au programme quadrien-

9-2-38

Cabinet du Ministre

Monsieur le Président,

Je vous accuse réception du programme social que vous avez bien voulu me communiquer par lettre du 2 février.

Je ne saurais qu'approuver l'esprit dans lequel ce programme a été conçu, étant bien entendu qu'il y a un ordre d'urgence à établir et à observer dans la réalisation des aménagements prévus. L'État de certains dépôts - tel celui de La Chapelle que nous avons visité l'un et l'autre - nécessite une réfection non différée.

J'attacherais du prix à connaître la mise en œuvre des travaux les plus urgents.

J'aviserais pour éviter toute difficultés au regard du Décret du 12 novembre.

Votre bien dévoué,
de MONZIE

2 août 1938

COMITE DE DIRECTION

2 août 1938

(S) Politique sociale de la Société Nationale

M. LE PRESIDENT.- Etant donné l'ampleur que présenterait la création de l'Oeuvre des Pupilles des Chemins de fer, ne conviendrait-il pas de porter la question devant le Conseil d'Administration ?

M. RUEFF.- Pour ma part, je serais partisan de l'institution de cette Oeuvre, mais le projet envisagé me paraît poser la question plus générale de la politique sociale de la S.N.C.F. et je me demande s'il n'y aurait pas lieu, tout d'abord, de se préoccuper d'établir un certain parallélisme entre le statut social dans le cadre de la S.N.C.F. et celui qui peut exister dans le cadre des fonctions publiques.

M. SURLEAU.- Un tel parallélisme ne serait peut-être pas entièrement justifié. Car le service des agents de chemins de fer comporte beaucoup plus de dangers que celui de la plupart des fonctionnaires des administrations publiques : les décès par accidents dans les chemins de fer sont de l'ordre de trois cent cinquante par an.

M. LE PRESIDENT.- Il n'existe pas de fonctions publiques où le nombre des décès par accidents soit aussi élevé que dans les chemins de fer.

La dépense qu'entraînerait l'adoption des mesures proposées serait d'ailleurs minime et nul ne pourrait songer à nous la reprocher.

M. RUEFF.- Je ne suis pas hostile aux dépenses de cette nature. Au contraire, je souhaite vivement les voir se développer, et c'est en ce sens qu'il faut interpréter mon intervention au sujet de la politique générale de la S.N.C.F. en matière d'oeuvres sociales.

A cette occasion, je vous signale que la Banque de France a institué, il n'y a pas très longtemps, un système de prêt au mariage peu onéreux qui a donné d'excellents résultats. J'ai été surpris de l'importance des prêts consentis au personnel eu égard à la modicité des charges supportées de ce chef par la Banque. Il serait peut-être intéressant que les services étudient de près les dispositions qu'elle a prises.

M. LE PRESIDENT.- Puisque la question de la politique de la S.N.C.F. au point de vue social se trouve posée, je tiens à indiquer les raisons pour lesquelles je n'ai pas encore provoqué de débat à ce sujet.

.....

D'abord, nous avons eu jusqu'ici d'autres préoccupations plus immédiates.

Ensuite, avant de procéder à l'organisation du service social, il importait d'organiser les services techniques, le service médical. En ce qui concerne l'organisation de ce dernier service, j'ai d'abord demandé une étude à M. le Médecin Général REUVILLOIS, lequel n'a pu présenter son rapport qu'après un certain délai. Puis, j'ai chargé une commission composée de MM. DEVINAT, LIAUD et GETTEN d'établir, en accord avec M. SURLEAU, des propositions. Or, cette commission n'a pas encore terminé ses travaux.

Dès la rentrée, un plan d'organisation du service médical sera soumis au Comité.

Ce n'est qu'ensuite que la politique sociale de la S.N.C.F. pourra être examinée. Elle le sera aussi rapidement que possible, et j'espère bien que nous pourrons en délibérer avant la fin de l'année.